

# LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKIRK 3694



MAI 1941

## Le salaire doit correspondre aux besoins du travailleur et à ceux de sa famille

Conservé sa propre vie et, de façon générale, fonder un foyer est pour l'homme — industriel, médecin, commis de banque ou humble infirmier d'hôpital — un besoin qui vient de la nature. Pour répondre à ce besoin, pour remplir ce grave devoir d'entretenir un foyer, l'homme sans fortune personnelle, donc la généralité des citoyens de nos villes, n'a d'autre moyen que celui de louer, moyennant salaire, les services de son intelligence ou de ses bras, surtout depuis que la haute finance, le grand commerce et la grande industrie ont remplacé le petit marchand, l'artisan, l'industrie familiale dans presque tous les domaines. Le travailleur tient donc de la nature elle-même, antérieure et supérieure à tout régime politique ou économique, à tout mode de convention de travail, le droit imprescriptible de recevoir, en retour d'un travail honnête et humain, non d'une tâche de bête de somme, un salaire correspondant à ses besoins et à ceux de sa famille.

La doctrine sociale de l'Eglise, loin d'amoindrir ce droit naturel du travailleur au juste salaire, vient préciser davantage l'obligation grave des employeurs sur ce point vital.

"Le salaire", écrit Léon XIII, dans la charte des travailleurs, "Rerum Novarum", "ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête". "Que si, contraint par la nécessité, ou poussé par la crainte d'un mal plus grand, il accepte des conditions dures que d'ailleurs il ne lui est pas loisible de refuser parce qu'elles lui sont imposées par le patron ou par celui qui fait l'offre du travail, c'est là subir une violence contre laquelle la justice proteste".

Pie XI, dans son encyclique "Quadragesimo anno" nous donne de nouvelles précisions sur ce droit des travailleurs: "Autant que la propriété, le travail, celui-là surtout qui se loue au service d'autrui, présente, à côté de son caractère personnel ou individuel, un aspect social qu'il convient de ne pas perdre de vue".

"Et tout d'abord, on doit payer à l'ouvrier un salaire qui lui permette de pourvoir à sa subsistance et à celles des siens".

Dans leur récente lettre pastorale collective, N.N.S.S. les archevêques et évêques de la province de Québec concluent cette citation en ces termes judicieux:

"La déclaration est nette. Elle établit l'obligation du salaire familial. Sans doute, à mesure que les enfants croissent, ils pourront contribuer à leur entretien, mais ce ne sera qu'après avoir reçu une bonne éducation, et non dès leur bas âge. Quant à la mère, c'est à la maison et parmi les occupations domestiques qu'est son travail.

Doctrine de salut pour la famille et, par là même, pour la nation. Plût au ciel qu'elle fût partout comprise et appliquée! On pourrait voir alors de nombreux enfants s'épanouir au foyer sans imposer à leurs parents des charges qui les écrasent, et devenir plus tard le soutien et la gloire de leur pays. Sinon, c'est l'annihilation de la famille, c'est le foyer sans enfant ou à enfant unique. Et vous savez, Nos très chers frères, ce que cela signifie, tout particulièrement pour nous, Canadiens français. Notre influence décroîtra en même temps que notre nombre. Nous serons voués à une extinction rapide. Nous aurons failli à la mission que la Providence nous avait confiée."

Abbé JEAN BERTRAND, ptre, aumônier des syndicats.

## A bâtons rompus

Dans un syndicat ouvrier, comme d'ailleurs dans toute organisation sérieuse, pour assurer la paix et l'harmonie, il faut que chacun soit à sa place et dans son rôle.

La constitution et les règlements fixent à ne s'y pas tromper, les devoirs et responsabilités des officiers et des membres.

Les officiers sont chargés de voir à l'observance de la constitution et des règlements et à faire respecter la discipline et de voir à ce que l'organisme marche de l'avant et à ce que les intérêts particuliers et généraux soient également protégés.

Les membres, eux, ont le devoir de respecter, d'obéir à leurs officiers, de se soumettre à leur direction, de s'acquitter de toutes les obligations imposées par la constitution et les règlements.

Officiers et membres ont encore le devoir d'unir le plus étroitement leurs volontés, leurs énergies afin de faire que l'organisation progresse et produise les fruits attendus par tous et chacun.

Dans de telles conditions, le syndicat remplit une oeuvre de toute première valeur, contribue à augmenter le bien-être des syndicats, à élargir l'influence du syndicalisme.

\* \* \*

Dans notre province, il y a quatre groupements généraux ouvrier: Congrès des métiers et du travail du Canada; Congrès canadien du travail (pancanadien); Fédération canadienne du travail et Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Ces quatre groupements supérieurs ont des exécutifs pour voir à ce que les autres organismes inférieurs: fédérations, conseils centraux, unions, ou succursales ou syndicats affiliés observent à la lettre l'esprit et la lettre de la constitution et des règlements en vigueur, paient régulièrement leurs dus et se soumettent de bonne grâce à la discipline. La discipline, c'est la clef de sûreté du progrès de ces mouvements.

Les corps supérieurs ont l'autorité nécessaire pour forcer à se soumettre aux décisions prises par eux, de suspendre ou rayer les organismes inférieurs qui refuseraient ou d'observer les règlements ou de payer la taxe dite "per capita". On pourrait citer maints cas de suspension et même de mises à la porte d'organismes inférieurs récalcitrants.

\* \* \*

Les fédérations et les conseils centraux, pour les corps inférieurs qui les composent ou qui leur sont affiliés, des organismes qui jouissent de pouvoirs bien déterminés dans leurs règlements qui obligent les corps inférieurs à payer régulièrement, à se soumettre à une discipline, à payer régulièrement

## Esprits surannés

Le matériel diminue de valeur d'année en année. Nous consacrons toujours un certain pourcentage à son amortissement, note la "Revue de l'Efficiace". Une machine devient vieille. Il arrive un moment où elle ne répond plus à son rôle de machine. Elle ne représente plus que de la mitraille.

Ceci peut être — ou ne pas être — vrai pour les cerveaux humains.

Si un homme cesse d'apprendre à vingt ans, il a un cerveau vieilli.

Mais il y a une grande différence entre une machine et un cerveau qui continue à se nourrir: la machine s'use mais le cerveau se développe de plus en plus.

Le matériel qui est sous votre chapeau, vous pouvez le conserver en pleine activité et l'empêcher de devenir vieux.

## Jeune ouvrier

Le jeune ouvrier, qui veut réussir dans la vie, ne doit pas être un "suffisant", défaut qui repousse et éloigne souvent pour toujours.

Un jeune ouvrier qui devient membre d'une organisation ouvrière, doit user d'un tact parfait afin de gagner toute la sympathie des membres plus âgés, être très modéré dans ses remarques sur tel ou tel sujet soumis à la discussion, soigner tout particulièrement ses remarques afin que les autres membres soient convaincus que dans lui, ils ont trouvé un membre prêt à travailler avec conscience pour le bien général et prêt à se dévouer pour les autres. C'est une grosse erreur, pour un jeune ouvrier, que de montrer sa supériorité sur les autres, par son instruction, sa compétence professionnelle et ses capacités oratoires.

## Nécessité du travail

Cet oiseau, ce chevreuil, dont l'homme pourrait se nourrir, ont des ailes ou des pieds agiles. Il faut qu'il prenne une branche d'arbre, qu'il la courbe, qu'il en fasse un arc, et qu'il abatte cet animal pour s'en emparer, puis enfin qu'il le présente au feu, car son estomac répugne à la vue du sang et des chairs palpitantes.

Voici des fruits qui sont amers, mais il y en a de plus doux à côté: il faut qu'il les choisisse, afin de les rendre, par la culture, plus doux et plus savoureux. Parmi les grains, il y en a de vides ou de légers, mais dans le nombre quelques-uns de plus nourrissants: il faut qu'il les choisisse, qu'il les sème dans une terre grasse qui les rendra plus nourrissants encore, et que, par la culture, il les convertisse en froment.

Au prix de ces soins, l'homme finit par exister. (Thiers)

une taxe et à accepter la direction donnée au point de vue du bien du mouvement dans une localité.

Les fédérations et les conseils centraux doivent avoir, dans l'intérêt de la cause en vue, le privilège de voir à ce que les organismes inférieurs affiliés progressent, aident au développement du mouvement et même à sévir avec rigueur, au besoin, pour empêcher que des imprudences ou des malices nuisent au mouvement. Se soumettre à la discipline ce n'est pas perdre la moindre parcelle de son autonomie. L'autonomie ne veut pas dire pour un organisme inférieur, liberté de faire tout à sa guise et sans direction, ne veut pas encore dire avoir le droit de faire des actes qui peuvent nuire au mouvement et ouvrir la porte à des critiques nuisibles parce que malicieuses.

J.-E.-A. PIN

## L'influence de l'Encyclique Rerum Novarum sur la Charte Internationale du Travail

Il sera intéressant pour nos lecteurs de lire les extraits suivants que nous publions d'une conférence faite par M. Alfred Charpentier, aujourd'hui président de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, devant les ouvriers de la Côte Saint-Paul, conférence qui avait pour titre: "L'aube d'une ère ouvrière nouvelle", il y a déjà quelques années.

M. Charpentier parle de l'influence de l'encyclique *Rerum novarum*, sur la charte internationale du travail, et il ajoute que les neuf "principes généraux ou les neuf clauses ouvrières de la charte internationale du travail", sont un écho affaibli, mais bien réel, d'une autre parfaite et plus vraie, proclamée vingt-neuf ans auparavant dans l'immortelle encyclique *Rerum novarum*, de Léon XIII.

Voici les comparaisons de M. Charpentier, des clauses du traité avec les principes de l'encyclique:

**1er principe:** "Le travail ne doit pas être considéré simplement comme une marchandise ou un article de commerce".

Léon XIII n'avait-il pas dit: "Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras?"

**2ème principe:** "Le droit d'association en vue de tous objets, non contraires aux lois, aussi bien pour les salariés que pour les employeurs."

Léon XIII n'avait-il pas proclamé que "comme il est certain que les citoyens sont libres de s'associer, ils doivent l'être également de se donner les statuts... qui leur paraissent les plus appropriés au but qu'ils poursuivent."

**3ème principe:** "Le paiement aux travailleurs d'un salaire leur assurant un niveau de vie convenable, tel qu'on le comprend dans leur temps et dans leur pays."

L'encyclique dit encore: "Au-dessus des conventions faites entre patrons et ouvriers sur le chiffre du salaire, il est une loi de justice naturelle plus élevée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête."

**4ème principe:** "L'adoption de la journée de huit heures ou de la semaine de quarante-huit heures, comme but à atteindre partout où il n'a pas encore été obtenu."

Léon XIII ne fixait pas de limite d'heures, mais il déclarait nettement qu'"exiger une somme de travail qui, en émoussant toutes les facultés de l'âme, écrase le corps et consume les forces jusqu'à l'épuisement, c'est une conduite que ne peuvent tolérer ni la justice ni l'humanité."

**5ème principe:** "L'adoption d'un repos hebdomadaire de

vingt-quatre heures au minimum, qui devrait comprendre le dimanche toutes les fois que ce sera possible."

Ne voilà-t-il pas, sanctionnée par le traité, la loi chrétienne du repos dominical? Un contrat de travail "où cette condition n'entrerait pas, déclare Léon XIII, ne serait pas honnête, car nul ne peut exiger ou permettre la violation des droits de l'homme envers Dieu et lui-même."

**6ème principe:** "La suppression du travail des enfants et l'obligation d'apporter au travail des jeunes gens des deux sexes les limitations nécessaires pour leur permettre de continuer leur éducation et d'assurer leur développement physique."

L'encyclique dit: "L'enfance en particulier ne doit entrer à l'usine qu'après que l'âge aura suffisamment développé en elle les forces physiques, intellectuelles et morales; sinon, comme une herbe tendre, elle sera flétrie par un travail précoce et c'en sera fait de son éducation."

**7ème principe:** "Le salaire égal, sans distinction de sexe pour un travail de valeur égale."

L'encyclique ne traite pas cette question du salaire de la femme. Mais il est évident que les passages cités plus haut concernant le salaire des ouvriers s'appliquent tout aussi bien à la femme qu'à l'homme.

**8ème principe:** "Les règles édictées dans chaque pays au sujet des conditions de travail devront assurer un traitement économique équitable à tous les travailleurs résidant légalement dans le pays."

Et Léon XIII: "L'équité demande que l'Etat se préoccupe des travailleurs et fasse en sorte que de tous les biens qu'ils procurent à la société il leur en revienne une part convenable..."

**9ème principe:** "Chaque Etat devra organiser un service d'inspection qui comprendra des femmes afin d'assurer l'application des lois et règlements pour la protection des travailleurs..."

De même, Léon XIII ne demande-t-il pas "que les gouvernements fassent usage de l'autorité protectrice des lois et des institutions."

## Chacun à sa place

C'est une erreur de croire que les ouvriers ont tous les droits sur les patrons et qu'ils peuvent à leur gré faire les règlements régissant la discipline dans une usine, un atelier ou sur un chantier.

Les patrons sont et doivent rester maîtres chez eux et les ouvriers qui portent atteinte à la liberté d'un patron deviennent des ennemis du patron plutôt que des collaborateurs. Nous reconnaissons cependant que les ouvriers peuvent bien, soit eux-mêmes, soit par leur représentant, demander au patron quelques adoucissements à un règlement de régie interne, mais cette réclamation ne doit pas être si impérieuse qu'elle puisse devenir un ordre sévère.

Les ouvriers ne doivent pas traiter les patrons autrement qu'ils voudraient être traités s'ils étaient eux-mêmes patrons.

Tout chacun reste à sa place et tout ira bien et chacun travaillera avec contentement.

## Tribune libre

Il est bien entendu que nous laissons à nos correspondants toute la responsabilité des opinions émises dans leurs communiqués. Nous nous réservons cependant le droit de retrancher ce qui nous paraît contraire à notre doctrine ou contraire à la justice et à la charité chrétienne. — (Le Publiciste)

"En lisant mon journal *La Vie Syndicale*, mon attention se porta surtout sur un article intitulé: "Le salaire uniforme".

J'ai lu et relu avec grande attention pour le mieux comprendre, votre article, pour arriver à me former une opinion. Je dois dire que les réflexions qui y sont faites en faveur du salaire uniforme ou contre, je les ai maintes fois entendues faire par des ouvriers.

Ces réflexions, à mon point de vue, sont faites par deux catégories de gens: 1. par ceux qui possèdent réellement les qualifications pour mériter le meilleur salaire; 2. par ceux qui ont la prétention de posséder les qualifications qui les autorisent à prendre les moyens de s'accaparer tout l'ouvrage, qui préchent l'organisation syndicale aux autres et qui sont prêts à travailler à n'importe quel salaire pourvu que ce soit "in secreto".

Voici maintenant toute ma pensée sur cette importante question:

Que tous ceux qui ont le droit de demander le meilleur salaire, le fassent à leur gré car déjà, les entrepreneurs paient les meilleurs salaires aux ouvriers reconnus par leur compétence et leur très bon rendement, lorsqu'il y a beaucoup d'ouvrage, et ils ne se froisseraient certainement pas si cette demande leur était faite.

Cette demande des ouvriers me paraît très juste, car Dieu accorde à qui il veut, les talents, la force physique, etc., mais qu'il ne soit plus permis à ces ouvriers de travailler aux salaires minima de leurs confrères qui ont moins reçu de la Providence comme talents, force physique, santé, etc.

Il n'est que juste qu'il y ait une différence dans les salaires, vu qu'il y a une différence entre les hommes d'un même métier ou profession, mais il faut de toute nécessité, que les moins doués parmi les ouvriers puissent gagner convenablement leur vie et celle de ceux qui dépendent d'eux, comme les plus habiles et les meilleurs ouvriers.

Chacun est ce que Dieu l'a fait et nul ne peut se changer de tout au tout.

Alp.-O. BEAUREGARD,  
Ascot, Corner, P.Q.

## Un bon moyen

La marche est un moyen de lutter autant contre l'exaltation que contre la dépression nerveuse. Instinctivement, l'homme en colère marche de long en large, ce qui lui est un moyen de se calmer. Socrate disait: "Quand j'ai besoin de mettre de l'ordre en moi, je marche". Par la façon dont elle met en oeuvre presque tous les organes du corps, non seulement les muscles et les articulations des membres, mais encore les poumons, le coeur et même les viscères abdominaux, la marche sert de régulateur au système nerveux.

(Le Messenger, Lewiston.)

## Apprentissage

Quand un homme veut se faire peintre, marin ou architecte, il ne suffit pas que ses raisonnements le convainquent que ce sera pour lui un avantage; il ne suffit pas même qu'il se décide, il faut encore qu'on lui enseigne les principes de l'art, qu'on lui montre les méthodes de travail, qu'on l'habitue à user comme il faut de tous les outils du métier, c'est ainsi que, régulièrement, on arrive, par la pratique, à quelque perfection dans l'art.

Si l'on ne procède pas ainsi, on rencontre des difficultés qui découragent et font abandonner la profession.

## Disparition d'un ami des travailleurs

Nous avons appris avec un profond regret la mort du T. R. P. Alexis, de l'Ordre des Capucins, arrivée au couvent de la Réparation, à Pointe-aux-Trembles, à l'âge avancé de 87 ans. C'est un grand ami des ouvriers, de l'organisation syndicale et qui déploya un zèle ardent comme aumônier des syndicats dès leurs débuts dans le vieux Québec, qui disparaît mais qui laisse après lui un souvenir durable.

Par sa parole et par ses écrits, le Père Alexis défendit le droit d'association, la nécessité de l'organisation ouvrière mais basée sur la doctrine de l'Eglise. Sa parole chaude et prenante était écoutée avec respect, non seulement par les ouvriers qui avaient une foi illimitée en sa sincérité, mais encore par toute la population qui accourait avec empressement pour entendre sa parole si chaude et si pénétrante.

Sans nul doute que les "anciens" du mouvement auront une bonne pensée pour celui qui les aima tant et qui leur voulait tant de bien. Nous offrons aux Capucins nos plus sincères sympathies dans la si cruelle perte qu'ils font.

## Les jamais contents

Ceux qui ont la plus petite expérience de l'organisation ouvrière savent qu'il existe une catégorie d'ouvriers à qui vous donneriez le monde et son or, qui trouveraient encore le moyen de manifester leur mécontentement.

Le syndicat est prospère, ses membres sont nombreux et bien disciplinés, est bien vu des patrons, obtient tout ce qu'il réclame des patrons et ces grognards ne sont pas encore contents.

Les officiers et les membres du syndicat n'ont que faire de la mauvaise humeur, des grognements de ces êtres jamais contents, du moment que les membres réunis en assemblée et le syndicat observent scrupuleusement la constitution et les règlements encore en vigueur.

Cependant, si ces grognards nuisent à la bonne entente qui doit exister dans une organisation ouvrière, il faut sévir rapidement et avant que le malaise se manifeste comme un danger pour l'existence de l'organisation.

## Le régime du travail en URSS

Le Soviet suprême de l'URSS vient de publier un important décret apportant une nouvelle modification au statut de la

main-d'oeuvre soviétique. Selon ce décret, les chefs d'industrie ont le droit de transférer tout ingénieur, technicien, contre-maître, employé d'usine ou manoeuvre spécialisé de leur choix d'une usine à l'autre, même si ce transfèrement doit comporter un changement de domicile pour le salarié. Exception est faite uniquement pour les manoeuvres non spécialisés à bas salaires, qui conservent le droit de choisir librement leur lieu domiciliaire. Tout salarié qui refuserait de se fixer dans la région qui lui sera indiquée sera considéré comme ayant déserté et sera poursuivi en justice, conformément à la loi du 26 juillet dernier, qui interdit aux ouvriers de quitter leurs usines.

## Aimez-le bien

Il fait aimer bien sincèrement le syndicat catholique.

Il est le phare qui éclaire la route à parcourir, la voix qui rappelle au devoir, la main qui conduit sûrement, le stimulant qui soutient le courage, la force qui protège et défend, le lien qui unit les bonnes volontés.

Aimer le syndicat catholique, c'est vouloir sa valeur numérique de plus en plus grande et c'est faire resplendir à la clarté du jour sa valeur morale.

Aimer le syndicat catholique, c'est lui fournir les moyens de remplir toute sa mission, c'est le défendre avec fermeté.

Aimez-le bien votre syndicat catholique.

## Groupons-nous

Quel drapeau que celui qui marche à notre tête!

Des milliers d'ouvriers le suivent, une grande cause le précède... c'est la cause du vrai et du bien, la cause de la justice et de la charité, la cause de Dieu et des âmes, la cause de l'Évangile et de la civilisation, la cause du temps et de l'éternité!

Groupés autour du drapeau de la C.T.C.C., les ouvriers catholiques sont une force de résistance et d'attraction; ils font respecter leur liberté religieuse et ils entraînent les indécis.

## Travail et sobriété

Le travail assure le pain quotidien, permet d'aider les vieux parents, d'élever les jeunes enfants, de secourir ceux qui sont dans le besoin, etc. Il entretient la santé, chasse l'ennui, empêche de songer à mal faire.

Avec l'économie, il mène à l'aisance et même à la fortune. Mais il ne suffit pas de travailler: il faut être sobre.

La sobriété entretient aussi la santé et est une source d'économie. On estime l'homme sobre et travailleur.



## Service en Relations Industrielles

Depuis quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

### LE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN A. McLARTY,  
Ministre

N. B. BRYCE M. STEWART,  
Sous-ministre

## L'organisation industrielle

Quel est donc le cours à suivre pour rétablir les choses dans le normal, ou tout au moins créer une atmosphère où on pourra penser, réfléchir, méditer ce qui manque tant à notre époque? Quel est le remède qui apaisera le peuple souffrant et désireux d'un soulagement prompt et efficace? Ce n'est pas la révolution dont nous avons besoin, c'est une évolution, position qui ramènera les choses dans le normal. Une telle évolution doit aspirer à la réalisation d'un rapprochement de classes dans la charité et la justice.

Pourquoi blâmerions-nous les patrons, comme tels de se grouper dans un but semblable? Le bon sens le veut, le réclame. Et si les patrons doivent se grouper, pour les mêmes raisons, les salariés doivent le faire. J'ai dit pour les mêmes raisons, je devrais dire à fortiori, parce que les salariés s'ils sont plus nombreux, sont quand même les plus faibles et les plus exposés à l'exploitation. Je ne vois en cela aucune atteinte à la liberté individuelle, même si de cette organisation devait résulter une entente quant aux conditions de travail. Le droit d'association est inhérent à la nature humaine; il est nécessaire en face de l'état actuel du monde économique.

A l'heure présente où tout semble bouleversé; où l'horizon économique et social est si som-

bre; où tant de contradictions et d'ambitions s'entrechoquent, il est vital d'insister pour que la classe ouvrière s'organise, non pour la lancer en hordes compactes contre le capital, mais bien au contraire pour la rapprocher de la classe patronale, afin que les uns et les autres se connaissent, se parlent, s'entendent et se donnent la main pour réaliser le relèvement social et économique de la nation.

Les adversaires du syndicalisme se soulèvent contre l'organisation professionnelle sous prétexte qu'elle est une entrave à la liberté et un acheminement vers la dictature. Cessons donc de parler de liberté si on ne sait ce qu'est la liberté. Toute liberté, qu'on s'en souvienne, comporte le respect des droits du prochain, et finit où ces droits commencent. C'est au cri de liberté au nom de la démocratie que le libéralisme économique a permis l'édification de la pire des dictatures, la dictature économique, qui a provoqué la centralisation éhontée de la finance et de l'industrie. Dictature veut dire centralisation; démocratie décentralisation.

Nous voulons et réclamons la véritable démocratie, la vraie liberté dans la décentralisation; démocratie qui se réalisera dans l'accord entre le capital et le travail et une cordiale coopération des professions. — (L.M.)

## A donnant donnant

Nos annonceurs sont sûrs de trouver chez les membres des syndicats catholiques, tous lecteurs de *La Vie Syndicale*, des sympathisants et des futurs clients.

Les officiers et les membres des syndicats comprennent et apprécient beaucoup le geste des marchands et des industriels qui manifestent leur encouragement à leur journal officiel et la si belle cause qu'ils défendent avec tant d'énergie en y publiant des annonces.

Toujours et aussi souvent que la chose est nécessaire, les officiers encouragent leurs membres à accorder leur patronage soutenu aux annonceurs de *La Vie Syndicale*.

Nous souhaitons voir augmenter le nombre de nos annonceurs dans *La Vie Syndicale* pour le bénéfice des uns et des autres.

## ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

### L'économie

doit être pratiquée par toutes les personnes de la famille, car elle bénéficie à toutes, sans exception.

L'ouverture d'un Compte d'Épargne est un acte essentiel dans la pratique de l'économie.

## LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siège social :

221, rue St-Jacques ouest,

Montréal

316 succursales et bureaux

"OU L'ÉPARGNANT DÉPOSE SES ÉCONOMIES"



### GANTERIE

Gilets de cuir — Tricots  
Vêtements de travail Chemises

Costumes pour le sport,  
etc., etc,

## Acme Glove Works Limited

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Tannerie : 4900, rue Iberville

## Daoust, Lalonde & Cie, Ltée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

TANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :

939, SQUARE VICTORIA

MONTREAL

### GATEAU

## au MEL-O-ROL

recouvert de crème fouettée

Grands et petits raffoleront de ce NOUVEAU gâteau fait exclusivement avec de la nouvelle crème glacée MEL-O-ROL de la crème fouettée Joubert... Ce gâteau alléchant sera le clou de vos repas de famille et de vos réunions sociales, tant par son apparence appétissante que par son goût savoureux. Achetez-en pour vous-même et offrez-en comme cadeau. Commandez au département des Fantaisies Glacées.

Le gâteau au

MEL-O-ROL.

FRONTENAC 3121

- est prêt à servir sur réception;
- se tranche facilement en parties égales;
- est fait en grosseurs de 8 à 20 portions;
- constitue le dernier cri en dessert à la crème glacée.



## Sommes-nous prêts...?

Officiers et membres des syndicats catholiques, sommes-nous prêts, à entreprendre et poursuivre jusqu'au bout, la mission qui est bien la nôtre: faire connaître et apprécier la doctrine sociale catholique autour de nous et surtout parmi les ouvriers?

Sommes-nous prêts à faire les sacrifices nécessaires, de nous oublier pour mieux et plus généreusement songer aux autres? Sommes-nous prêts à affronter les railleries des uns et les insultes de ces neutres, qui ne sont que des égoïstes qui n'ont qu'un but, contenter et satisfaire des ambitions fort discutables et qui, parce que neutres, sont devenus des indifférents même en matière religieuse?

Pour répondre convenablement aux questions ci-dessus, il faut que chacun prenne le temps de réfléchir un peu, de lire, ne fut-ce qu'un petit quart d'heure chaque jour, demander conseil et bien écouter ceux qui parlent de la question syndicale.

## Courageuse enfant

Une petite Chinoise de dix ans suppliait un évêque missionnaire de lui donner la confirmation.

L'évêque hésitait: l'enfant était si jeune. Elle, cependant suppliait toujours davantage.

— Après que tu auras été confirmée, si le mandarin te met en prison et qu'il t'interroge sur ta foi, que répondras-tu?

— Monseigneur, je répondrai que je suis chrétienne, par la grâce de Dieu.

— Et s'il te demande de renoncer à l'Évangile, que feras-tu?

— Et s'il fait venir des bourreaux, et qu'il te dise: tu apostasieras ou l'on va te couper la tête, quelle sera ta réponse?

— Je lui dirai: Coupe!

La courageuse enfant fut confirmée.

### Pensées

— Un sac vide, dit un proverbe, ne peut se tenir droit. Il en est de même d'un homme endetté.

— Pour qu'un syndicat marche vaillamment dans la voie du progrès, il faut que les officiers et les membres soient chacun à sa place.

## L'égoïsme et l'individualisme

Les ouvriers isolés réalisent-ils qu'ils manquent à leur devoir de citoyens en refusant de travailler avec les ouvriers organisés, à assurer la paix industrielle et sociale en notre ville et dans notre province.

"L'homme, a-t-on écrit, a été créé pour vivre en société". Pourquoi alors voit-on un si grand nombre d'hommes rester dans un isolement déprimant et maintenir leur existence sur l'existence des autres, ou si l'on veut mieux, vivre comme des parasites.

C'est l'égoïsme et l'individualisme qui sont les deux vices qui tiennent dans leurs griffes un trop grand nombre d'ouvriers.

L'égoïsme, c'est le vice de l'homme qui rapporte tout à lui. L'individualisme est le système d'isolement dans les travaux, les efforts.

Un ouvrier qui est victime de l'un ou de l'autre de ces vices devient une plaie insupportable pour un syndicat et pour les membres de ce dernier.

## Le "Wagner Act"

La Cour suprême des États-Unis a rendu récemment une très importante décision aux termes de laquelle elle confirmait que le "Wagner Act" exigeait qu'une compagnie reprenne à son service tout ouvrier auquel elle aurait refusé du travail parce qu'il faisait partie d'une union ouvrière et qu'elle lui paie ses arrérages de salaires à partir de la date de son renvoi.

C'est M. le juge Felix Frankfurter qui a rendu ce jugement qui donne, par ce fait, une toute nouvelle interprétation à cette loi ouvrière.

Une décision d'un comité de conciliation ordonnant à la "Phelps Dodge Corporation", de New-York, de reprendre à son service, et de leur payer leurs arrérages de salaires, deux hommes auxquels elle avait refusé du travail parce qu'ils étaient affiliés à une union ouvrière, fut le sujet du litige qu'eut à juger le juge Frankfurter.

La décision du comité de conciliation s'appliquait à la mine de cuivre de la compagnie précitée, située à Bisbee, Arizona, où une grève éclata le 10 juin 1935, peu après la mise en force dudit "Wagner Act", le 5 juillet 1935.

## Employeurs et employés agenouillés

Des centaines d'employés de tramway ont pris part au pèlerinage annuel du syndicat des employés de tramways, à la chapelle Notre-Dame des Victoires, à Québec.

Les pèlerins sont partis du secrétariat des Syndicats catholiques, accompagnés de la garde Champlain. Ils étaient accompagnés de MM. J.-E. Tanguay, gérant, J.-H. Levasseur, surintendant, et R. L. Jess, surintendant des travaux, tous trois du "Québec Power".

M. l'abbé Louis-René Dionne, aumônier des syndicats catholiques de Québec, a célébré la messe et prononcé le sermon.

Les employés de tramways ont beaucoup apprécié la présence des officiers de la compagnie à leur pèlerinage.

Ce dut être un beau spectacle que celui-là: employeurs, parce que représentant une puissante compagnie et employés agenouillés au pied de l'autel du grand Maître. Bravo, employeurs et employés!

Cet exemple ne devrait-il pas avoir des imitateurs dans notre grande métropole?

## L'étiquette syndicale

Depuis déjà quelques années les chefs supérieurs de groupements ouvriers et plus particulièrement les officiers et les membres de syndicats possédant une étiquette, sollicitent de la masse des ouvriers un encouragement sérieux en faveur de l'étiquette syndicale.

Les résultats, il nous faut bien le dire, furent presque nuls et ce, à cause de l'indifférence des ouvriers appartenant aux organisations ouvrières. Cette indifférence fut la cause d'une situation pénible pour les ouvriers qui comptaient sur l'appui de leurs camarades organisés.

Les membres des Syndicats catholiques ont, eux aussi, le devoir impérieux et de charité sincère d'encourager l'étiquette syndicale de l'imprimerie, du vêtement. Plus l'étiquette syndicale sera répandue, plus aussi les membres du syndicat la possédant en profiteront.

### Bon à savoir

Les insectes sont la classe animale la plus nombreuse de toutes: en effet, on compte plus de 300.000 espèces d'insectes. Les mouches domestiques sont représentées par un nombre incalculable d'individus.

# Les activités de nos syndicats

Nos lecteurs liront sans doute avec intérêt les renseignements qui suivent sur les activités de nos syndicats et qui sont fournis par les officiers de ces syndicats. Ces activités permettent de se rendre compte que les officiers et les membres des syndicats gardent leurs positions et font mieux au point de vue de l'augmentation de leurs effectifs comme aussi au point de vue de la protection plus suivie des intérêts individuels et collectifs des syndicats.

## Chez les menuisiers

Le Syndicat des menuisiers déploie une activité fébrile et marche à pas de géant dans la voie des progrès réels, sous la direction énergique et prudente de ses officiers.

Le travail de recrutement de nouveaux membres se poursuit de façon encourageante et l'agent d'affaires, M. Ald. Gosselin, nous dit que les perspectives sont des plus prometteuses. Il ajoute que les menuisiers qui désirent devenir membres du syndicat, dont l'influence auprès des employeurs et, on pourrait dire, des contremaîtres, est très précieuse, devraient se hâter de demander leur admission, car la prochaine saison sera très active dans l'industrie du bâtiment, ce qui veut dire qu'il n'y aura que peu de chômage. Une autre raison qui devrait être prise en sérieuse considération, c'est que le droit d'entrée sera sous peu augmenté.

Le syndicat, continue M. Gosselin, apprécie beaucoup la collaboration des contremaîtres pour ce qui est de l'embauchage des ouvriers et de la façon dont ils traitent leurs ouvriers.

Les officiers actuels du syndicat sont les suivants: président, Osias Filion; vice-président, J. Coulombe; secrétaire-archiviste, Arsène Thibault; secrétaire-correspondant, J.-B. Delisle, secrétaire-financier, F.-X. Guérard; secrétaire-trésorier, J.-A. Lusier; sergent d'armes, A. Coulombe; statisticien, P. Laliberté; agent d'affaires, Aldéric Gosselin.

## Chez les barbiers

Le Syndicat des employés barbiers-coiffeurs est en train de se tailler une réputation fort enviable par le zèle qu'il déploie en vue de l'augmentation de son effectif, d'une protection plus suivie et profitable des intérêts professionnels de ses membres et par une augmentation des avantages appréciables offerts aux membres.

Les officiers et les membres ont étudié avec le plus grand soin et soumis aux autorités compétentes en la matière un projet d'assurance depuis si longtemps réclamé par les membres. Cette assurance est un autre avantage que le syndicat offre à ses membres à des conditions fort avantageuses.

M. Gérard Viau, l'actif président, et ses officiers comptent que les employés barbiers-coiffeurs apprécieront ce nouveau projet du syndicat et se feront des collaborateurs plus actifs, car il y a tant à faire pour relever la profession de barbier et la replacer sur le piédestal d'où elle n'aurait jamais dû descendre.

Les employés barbiers-coiffeurs qui voudraient aider à la tâche devraient se hâter de demander leur admission dans cet organisme professionnel, collaboration qui produirait des résultats jusqu'ici insoupçonnés.

## Chez les imprimeurs

Les membres des syndicats de l'industrie de l'imprimerie de Montréal et même de la province de Québec, par l'entremise de la Fédération catholique des métiers de l'imprimerie du Canada, ont une convention collective de travail dont le texte officiel a paru dans la "Gazette Officielle de Québec", du 26 avril 1941.

Les signataires de la susdite convention collective de travail sont: l'Association des Maîtres-

Imprimeurs de Montréal, Inc., The Employing Printers' Association, Inc., la Fédération catholique des Métiers de l'Imprimerie du Canada, Inc., le Conseil Syndical catholique des Métiers Alliés de l'Imprimerie, Inc., le Syndicat Catholique National des Typographes, Inc., le Syndicat Catholique des Pressiers, No 1, de Montréal, Inc., le Syndicat Catholique et National des Relieurs, Inc., The Montreal Typographical Union, local 176, l'Union typographique Jacques-Cartier, local No 145, l'Union des Pressiers et Assistants de Montréal, local No 52, l'Union internationale des relieurs, local No 91.

La juridiction territoriale comprend: Zone 1 — L'île de Montréal et le territoire compris dans un périmètre de deux (2) milles de rayon de ses limites, en ligne droite. Zone II — Les municipalités suivantes et le territoire compris dans un périmètre de deux milles de leurs limites: Laprairie, Trois-Rivières, Sherbrooke, Sorel, Saint-Hyacinthe, Valleyfield, Joliette, Granby, St-Jean d'Iberville, St-Jérôme, Hull. Zone II-A — (Hébdomadaires ruraux). Cette zone comprend le même territoire que la zone II. Elle n'affecte toutefois que les employeurs qui possèdent, publient et impriment un ou des journaux hebdomadaires depuis une date antérieure au 1er avril 1941. Zone III — Toute la juridiction territoriale à l'exception des autres zones. Zone III-A — (Hébdomadaires ruraux). Cette zone couvre le même territoire que la zone III. Elle n'affecte toutefois que les employeurs qui possèdent, publient et impriment un ou des journaux hebdomadaires depuis une date antérieure au 1er avril 1941.

Durée du travail: — Zone I: La semaine régulière de travail sera de 48 heures réparties en périodes régulières quotidiennes n'excédant pas 9 heures chacune. Zones II, II-A, III et III-A: La semaine de travail sera de 48 heures, réparties en périodes régulières quotidiennes n'excédant pas 9 heures chacune.

Travail supplémentaire: (a) Tout travail exécuté par un salarié faisant partie d'une équipe avant ou après les heures régulières de son équipe sera considéré comme du travail supplémentaire et rémunéré au taux et demi pour les trois premières heures supplémentaires et au taux doublé pour les heures subséquentes.

(b) Sauf dans le cas prévu au paragraphe "c", le temps supplémentaire doit être établi pour chaque journée de travail, tant pour les membres de l'équipe de jour que pour ceux des équipes de nuit, lors même que les 48 heures de la semaine de travail de la zone I ou que les 48 heures des zones II, II-A, III et III-A ont ou n'ont pas été complétées. (c) lorsque les 48 heures de la zone I, ou que les 48 heures des zones II, II-A, III et III-A seront complétées en 5 jours, tout travail exécuté le sixième jour sera rémunéré au taux et demi pour les 3 premières heures et au taux doublé pour les heures subséquentes. (d) Le temps supplémentaire pour les salariés, tant pour l'équipe de jour que pour les équipes de nuit, sera calculé sur la base du taux horaire de l'équipe à laquelle ils appartiennent: les salariés d'une équipe de nuit devront être rémunérés sur la base de 15% de plus que les taux de jour et le temps supplémentaire devra être calculé en y incluant ce 15%.

Le travail à la pièce est prohibé et il est interdit aux employés réguliers d'un atelier de faire du travail supplémentaire dans un autre atelier.

## Les briqueteurs

L'Association nationale des briqueteurs et maçons de Montréal marche vaillamment dans la voie de progrès toujours nouveaux, grâce à la direction énergique mais prudente que lui donnent ses valeureux officiers, et aussi parce que les membres sont résolument respectueux d'une discipline qui garde chacun à sa place et dans son rôle.

Au cours de l'assemblée générale plénière, les membres furent appelés à procéder à l'élection des officiers qui a donné le résultat suivant: président: Omer Douville, réélu; 1er vice-président, Alb. Messier; 2e vice-président, Léon Crevier; secrétaire-archiviste, Alb. Legault; secrétaire-trésorier, Ed. Berthiaume; secrétaire-financier, R. Lemelin; agent d'affaires, H. Lavergne; comité de régie: L. Marchand L. Molini et Frs. Biron.

## Loteurs en métal

Les poseurs de lattes métalliques ont aujourd'hui à bénéficier d'un syndicat complètement réorganisé et remodelé, grâce aux efforts de MM. Alb. Archambault, président du Conseil des métiers de la construction, et J.-E. Lamoureux, agent d'affaires. Le syndicat est maintenant sous la direction de M. Lamoureux comme agent d'affaires, et ses connaissances et son dévouement sont tous acquis aux membres qui collaboreront généreusement avec leurs officiers et l'agent d'affaires.

Les officiers sont les suivants: président, B. Boutin; 1er vice-président, R. Beauchamp; 2e vice-président, L. Maheux; secrétaire-archiviste, Marcel Paré; secrétaire-trésorier, E. Sabourin; sentinelle, R. Richard; agent d'affaires, J.-E. Lamoureux. Délégués au Conseil de construction: L. Maheux, E. Sabourin, M. Paradis; délégués au conseil central: MM. Maheux, Sabourin et Paradis; comité examinateur: MM. Sabourin, P. Boutin et M. Paré.

## Aux syndiqués

La *Vie Syndicale* devrait avoir sa place dans la famille de chaque membre d'un syndicat catholique.

Elle apporte à chacun une lecture intéressante, instructive et elle devient une propagandiste vigilante de la doctrine sociale de l'Eglise.

Ouvriers syndiqués, refusez-vous à la *Vie Syndicale* l'aide qu'elle sollicite et de vous associer à son oeuvre bienfaisante et profitable au syndicalisme catholique? (Le Publiciste).

## A nos lecteurs

Si la *Vie Syndicale* vous plaît, vous intéresse et vous paraît utile, vous devez la répandre sans relâche autour de vous.

Elle n'est pas volumineuse et pas prétentieuse du tout, mais elle a confiance en l'avenir...

Prenez-en bonne note chers lecteurs, le jour ou un tirage accru nous le permettra, nous serons heureux de la porter à dix et même à douze pages.

Nous vous demandons en toute confiance de vous associer à nous, de prendre votre part à l'oeuvre que nous menons avec énergie, une sincérité profonde, un dévouement inlassable, pour que la doctrine sociale de l'Eglise soit mieux connue, que tous vos syndicats soient mieux appréciés et recherchés par tous les employeurs et tous les travailleurs des deux sexes et pour que votre influence de syndiqués catholiques domine le monde ouvrier et serve les meilleurs intérêts des ouvriers et des employés de toutes les catégories comme aussi ceux de notre chère province de Québec d'abord, et ensuite de la grande patrie canadienne. Joignons nos mains avec sincérité et les plus heureux résultats couronneront nos efforts profitables à tous. — (Le Publiciste)

# Parmi les meilleurs amis du Travailleur

## Ameublement général:

AMHERST FURNITURE CO.  
1223, rue Amherst  
FRontenac 1411

PAUL CORBEIL  
Ameublement général  
Un seul magasin  
Etabli en 1915  
434 est. blvd Crémazie - DU. 5737

## Chauffage: Contracteur de

LA CIE DE CHAUFFAGE  
DRAGON LTEE  
Système à soufflerie — Système à l'huile "Ace-Billow" — Chauffeurs Auburn et Motorstokers.  
274 ouest. Ste-Catherine - BE. 3319

## Chirurgiens-dentistes:

Docteur B.-P. FLEURY  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
Un ami des syndiqués  
Heures de bureau: 9 h. a.m. à 9 h. p.m., excepté mardi et jeudi: 9 h. a.m. à 6 h. p.m.  
Entrée: 4491 DeLanaudière  
angle Mont-Royal - AM. 2291

Dr Claude de GRANDMONT  
B.A.-D.D.S.  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
Post-Graduate: Northwestern University, Chicago  
4290, rue Adam - CL. 2323

## Optométriste-opticien:

G.-B. LONGTIN, B.A.O.  
OPTOMETRISTE-OPTICIEN  
chez J.-A. GAGNON  
Traitement musculaire — Membre du Syndicat  
S.V.P. téléphonez pour entrevue.  
4061 Wellington, Verdun - FI. 7407

## TAILLEURS:



NARCISSE VENNE  
MARCHAND-TAILLEUR  
1581 rue Amherst - Tél. CH. 8725

## Entrepreneurs-plâtriers:

ANTONIO ARCHAMBAULT  
ENTREPRENEUR PLATRIER  
7728 St-Gérard - TA. 2811

## GAZOLINE:

H. PROVOST, gérant  
PRODUITS CHAMPLAIN  
Réparations générales  
5687 St-Laurent 8795 Caieunesse  
DUpont 0001 DUpont 0169

## GARAGES:

GARAGE DELISLE  
OUVERT JOUR ET NUIT  
Réparations générales  
d'automobiles — Duco Débossage  
Remorquage  
1590 Parthenais AM. 6565

## HOPITAL:

HOPITAL STE-THERESE Enr.  
Licencié en Maternité privée  
Tenu par des gardes-malades enregistrés — Médecins-spécialistes. Prix modérés — Soins attentifs dans une atmosphère agréable et avec l'hygiène la plus scrupuleuse.  
4824, rue St-Denis - LA. 1022

## Manufacturiers de bijouterie:

C. LAMOND & FILS Ltée  
Médailles et Bagues pour Gradués  
Insignes émaillés pour Sociétés.  
929, rue Bleury - MA. 7769

## MEDECINS:

Dr M. BRISEBOIS  
(Urologiste diplômé des Universités de Paris et de Londres)  
Spécialités:  
Maladies Urinaires (Reins, Vessie, Prostate) — Génitales. Vénéreuses. Impuissance. Peau: Sang — Stérilité. Electricité Médicale et Chirurgicale: Rayons X  
816 Sherbrooke est. près St-Hubert  
Tél.: FRontenac 5252

## NOTAIRES:

JOS.-P.-A. TURENNE  
NOTAIRE  
Cessionnaire des greffes des notaires Perrault et Crépeau  
1422, rue Visitation - CH. 7744

## AVOCAT:

ROLAND LAMARRE, L.L.L.  
AVOCAT  
Bureau du soir:  
2300 est. Sherbrooke, apt 5  
Tél. FA. 1481  
57 ouest, rue St-Jacques  
Tél.: Bureau PL. 1125

## Peintres-décorateurs:

GODIN & DROUIN  
PEINTRES-DECORATEURS  
1267 est. St-Zotique - DO. 8710

THEO. LAMARRE  
PEINTRE-DECORATEUR  
Réparation d'enduits — Vieux planchers remis à neuf  
3047 Mercier Tél. Clairval 6364

## PLOMBIERS:

CHARENTE & FRERE  
Plomberie, Chauffage, Electricité  
Couverture. Réparations générales  
816 est. Ontario - CH. 9030  
Le soir et cas d'urgence: FR. 2253

## Directeur de funérailles:

ARTHUR LANDRY  
DIRECTEUR DE FUNERAILLES  
528 est. Rachel - Tél. FR. 8161

## QUINCAILLERIE:

J.-R. GREGOIRE  
QUINCAILLERIE GENERALE  
Outils et peinture  
3605 est. Ontario - Tél. FA. 1167

## UNIFORMES:

BARNEY'S SUNSHINE  
UNIFORM, SUPPLY LTD  
Salopettes, uniformes, etc., vendus, fournis nettoyés à sec et réparés. Taux spéciaux sur contrat.  
J. ROY, R. POIRIER  
prés.-gér. secr.-trés.  
22, Principale, St-Laurent  
BY. 1166

## AVIS IMPORTANT

Les industriels et marchands qui désirent annoncer dans notre journal et obtenir tous les renseignements nécessaires pour ce faire, n'ont qu'à signaler FA. 3694. Nos conditions et tarifs sont les plus avantageux. Une annonce dans la *Vie Syndicale*, mais c'est avoir la certitude que des milliers de membres des syndicats catholiques liront cette annonce.

# • LE COIN DE LA FAMILLE •

## Ce qu'il faut savoir en ménage

Il me semble que pour savoir conduire un ménage, et aussi pour savoir apprécier le travail et les fatigues des sujets, une dame, même fortunée, devrait être au courant des occupations si variées du ménage. Elle s'épargnerait beaucoup de chagrin et éviterait beaucoup de contrariétés, que les dames ignorant la conduite d'un ménage auront à souffrir, en murmurant peut-être contre les parents qui ne leur ont pas fait assez comprendre l'utilité de la chose.

Comment pourront-elles surveiller comme il faut en juger équitablement le travail des inférieurs, si elles ne s'y entendent pas? Comment corriger la façon défectueuse de procéder dans la préparation de tel mets, si Madame n'y connaît rien? Elle exigera que la servante fasse trente-six choses à la fois; elle lui donnera des ordres tellement baroques, que la pauvre fille y perdrait bien la tête si elle devait tout retenir. Madame se fâchera, traitera sa bonne d'une manière peu convenable, lui reprochera mille maladroites, l'accusera de négligence et de paresse, parce que Madame ne comprend rien dans l'ouvrage si varié de ses sujets. Si elle avait appris à travailler elle-même, si elle connaissait la besogne qu'elle a droit d'exiger de ses domestiques, elle n'aurait pas les déboires et les discussions qui mettent sa maison en émoi et son cœur en sang. "Trop souvent, dit un auteur (M. Alphonse Prost), tout est sacrifié au culte des arts, de la forme, de façon à développer encore les illusions de l'imagination qui prédestinent la femme à tant de déceptions et de souffrance. On sacrifie au culte du beau et surtout du beau sensible, ce qui contribue à l'épanouissement de la coquetterie chez la femme, déjà trop portée par sa nature à la frivolité. Il faut apprendre à la jeune fille sa profession future qui est: non seulement de commander un dîner, de gouverner des domestiques, de veiller au bien matériel et à la santé de tous, mais encore de guider et d'élever, par conséquent de savoir..."

"On se demande en vérité, dit Jules Simon, pourquoi nous employons tant d'argent et de peine à dresser les garçons pour le gain, quand nous dédaignons d'élever les filles pour l'art tout aussi difficile de la dépense et de l'épargne. C'est être aveugle que de calculer la dot d'une fille en écus, et de ne point calculer en talents, en santé, en bonne humeur, en élévation d'esprit et de caractère".

## La mission des parents

Un très grand nombre de pères et de mères, il faut bien le dire, s'acquittent fort mal de ces graves devoirs. Les uns ne s'occupent pas du tout de leurs enfants, soit indifférence, soit préoccupation exagérée des affaires de ce monde, soit persuasion que l'enseignement donné plus tard à l'école suffira bien. D'autres ne se soucient que de la toilette de leurs enfants et de leur extérieur; ils se hâtent de leur apprendre la musique, un bon maintien, les usages de la bonne société, mais ne songent nullement à leur éducation morale. D'autres enfin,

esclaves d'une tendresse aveugle et coupable, font le malheur de leurs enfants ainsi que le leur en fermant les yeux sur leurs défauts et leur passant tous les caprices imaginables.

Voilà le spectacle que donnent une multitude de familles. Et c'est pourquoi, au lieu de prodiguer aux parents les félicitations et les éloges, on est obligé de leur faire entendre la grande voix des livres saints, avec cette solennelle menace: Vous négligez vos enfants? Prenez garde! vous en répondrez devant Dieu!

## Conseils aux jeunes filles

Voici quelques-uns des conseils qu'une femme de lettres de Montréal donne aux jeunes filles:

"Le bonheur a peu d'élus; il n'échoit qu'à celles qui savent l'acheter.

"D'abord il faudrait restreindre nos besoins au lieu de les augmenter chaque jour, il faudrait apprendre le secret du facile bonheur à l'école de la simplicité: en un mot réapprendre à vivre.

"La jeunesse de nos jours est gâtée sans être heureuse. Elle est gâtée par le luxe et les plaisirs des villes. Elle manque de naturel et de gaieté. Ses joies sincères sont rares; elle a perdu la fraîcheur de ses impressions, son esprit est devenu — selon l'expression de Joubert, — "plus difficile que son goût".

"Une jeune fille qui travaille, qui de ce fait, se sent indépendante et jouit d'une petite aisance personnelle se persuade trop qu'elle ne se passerait pas facile-

ment de ses coûteuses fantaisies: elle laisse souvent passer dédaigneusement, sans lui accorder d'attention, un humble mais sûr bonheur qu'elle regrettera peut-être plus tard.

"C'est beau de travailler, s'il le faut, mais gardez-vous de l'égoïsme de celles qui travaillent parce qu'elles redoutent, en se mariant, de perdre la liberté de dépenser leur argent à tort et à travers, celles-là recevront la monnaie de leur pièce. Quand on cherche le bonheur dans l'égoïsme, on ne l'y trouve pas longtemps.

"Un mot sur les jeunes filles qui pourraient vivre sans travailler et qui le font afin de satisfaire leur besoin de luxe. Elles sont à blâmer et elles enlèvent leur gagne-pain à celles qui n'ont que que leur travail pour vivre et qui souvent se trouvent ainsi privées de situations avantageuses".

### Petit Jeannot

Jeannot. — Dis, grand'mère, pourquoi fais-tu la croix sur ton pain avant de le couper?

Grand'mère. — Pour que le bon Dieu nous en donne d'autre, mon petit.

L'heure du goûter arrivée, grand'mère donne à Jeannot de la brioche.

Jeannot. — Merci, grand'mère, et puis, tu sais, je m'en vais faire la croix.

### Réponse naïve

Une institutrice explique à ses élèves ce que sera le jugement dernier: la terre tremblera, la lune tombera, le soleil refusera sa lumière, les étoiles tomberont, le Christ apparaîtra...

— Qu'en penses-tu, Polite?

Ce dernier de répondre: — Ce jour-là on n'aura toujours pas d'école!

### Aux parents

"La personnalité de l'enfant est déjà constituée, elle existe déjà lorsque l'enfant naît. Vous pouvez dire que votre enfant est de vous, qu'il est à vous, mais vous ne pouvez pas dire qu'il est vous. Votre enfant ne vous continue pas. Il continue l'espèce humaine et il atteindra sa fin par des moyens originaux qui ne sont pas les vôtres. Son âme, différente de la vôtre, a été créée par Dieu spécifiquement pour lui. Ce serait donc faire erreur que de vouloir créer à votre enfant une vie exactement semblable à la vôtre et de prévoir à l'avance ses réactions en face de la vie..."

(Comm.)

## Pour mal élever un enfant

1. Commencez par lui donner, tout petit, quoi que ce soit qu'il demande.
2. Parlez devant lui de ses qualités incomparables.
3. Dites-lui qu'il vous est impossible de le corriger.
4. Ne soyez pas d'accord, père et mère, et sa présence et à son sujet.
5. Laissez-lui croire que son père n'est qu'un tyran, qu'il n'est bon qu'à le châtier.
6. Que le père méprise la mère en sa présence.
7. Ne faites pas attention aux amis qu'il fréquente.
8. Laissez-lui lire tout ce qu'il voudra.
9. Cherchez à gagner de l'argent pour lui, sans lui donner de bons principes et laissez-lui de l'argent entre les mains.
10. Laissez-le sans surveillance pendant les heures de récréation.
11. Châtiez-le pour une petite sottise et riez de ses vices.

## Recettes

### POTAGE AUX CHOUX

Faire bouillir pendant une heure environ un morceau de lard ou de petit salé, y ajouter un chou, des carottes et des navets et faire cuire durant quatre heures à peu près. On peut ajouter quelques pommes de terre pour épaissir le potage mais ne le faire qu'une heure avant la cuisson.

### SAUCE VINAIGRETTE

1-2 c. à thé sel, 1 c. à thé paprika, 1-4 tasse de vinaigre pur Heinz, 1-2 tasse d'huile d'olive pure Heinz.

Mélangez ensemble les ingrédients secs mentionnés ci-dessus, puis ajoutez le vinaigre et l'huile d'olive. Battez à fond afin de bien mélanger.

### Bon à savoir

#### CONTRE LE HOQUET

La vie n'a pas que des agréments. On s'en aperçoit tous les jours. Vous vous lancez dans une dissertation quelconque et vous tentez à être écoutée; tout à coup, dans la chaleur de vos arguments, voilà que: hic hic, le hoquet vous saisit et vous perdez, du coup, tout votre effet oratoire: la persuasion que vous alliez atteindre s'évapore. Un remède: quelques gouttes de vinaigre sur un morceau de sucre et sovez, paraît-il, assurée du résultat.

#### BIEN MURES

Un trop grand nombre de ménagères ignorent que la banane est à parfaite maturité lorsqu'elle commence à inquiéter le fruitier, c'est-à-dire, devient tachetée de brun. On l'offre alors à meilleur marché car elle se conserve moins longtemps. Servie par tranches dans du lait ou de la crème, elle constitue un plat appétissant et très nutritif.

## La mère de famille

Le titre saint de mère de famille n'a longtemps représenté que les idées de dévouement et de tendresse. Une des oeuvres de notre temps sera, je crois, de faire voir qu'être mère et épouse, ce n'est pas seulement aimer, c'est travailler. La maternité est une carrière, une carrière à la fois publique et privée; le mariage, une profession avec toutes ses espérances et toutes ses occupations pour la maternité, qui le contesterait? Le seul mot d'éducation maternelle dit tout. Niera-t-on qu'une jeune fille ait à peine assez de toute sa jeunesse, et une femme de toute sa vie, l'une pour se préparer aux fonctions d'éducatrice, l'autre pour les remplir? Dire à une femme: "Vous élèverez vos fils et vos filles", n'est-ce pas lui permettre, n'est-ce pas lui imposer l'acquisition de toutes les sciences et du même coup lui en donner l'emploi? Si l'on regarde le professeur comme une carrière suffisante pour l'activité d'un homme, que faudra-t-il dire de cette éducation par la mère, où elle prodigue non seulement tout son esprit, mais son âme même et sa vie? Voyez une mère donner une leçon à son enfant; suivez sa physiologie; écoutez l'accent de sa voix et comparez, si vous le pouvez, tout ce qu'elle dépense d'énergie et de vitalité dans une heure, avec le travail du professeur. Si l'enfant réussit, ses yeux se mouillent; son cœur se serre s'il échoue. Espoir, découragement, anxiétés, tout ce qui constitue les passions se rencontre pour elle dans cette occupation. Penchée sur le papier de l'enfant quand il écrit, suspendue à ses lèvres quand il répond, elle assiste à sa pensée, elle la presse, elle la fait éclore, elle la crée une seconde fois. (L. LEGOUVE).

## Soyons bons

Par-dessus toute chose, soyez bon; la bonté est ce qui ressemble le plus à Dieu et ce qui désarme le plus les hommes. Vous en avez des traces dans l'âme, mais ce sont des sillons que l'on ne creuse jamais assez. Vos lèvres et vos yeux ne sont pas encore aussi bienveillants qu'ils pourraient l'être, et aucun art ne peut leur donner ce caractère, que la culture intérieure de la bonté. Une pensée aimable et douce à l'égard des autres finit par s'empreindre dans la physiologie et lui donner un cachet qui attire les cœurs.

Je n'ai jamais senti d'affection que pour la bonté rendue sensible dans les traits du visage. Tout ce qui ne l'a point me laisse froid, même les têtes où respire le génie; mais le premier homme venu, qui me cause l'impression d'être bon, me touche et me séduit. (Lacordaire)..

## Truc amusant

Vous mettez une pièce de dix sous sur la table, vous la recouvrez d'un chapeau, et vous vous engagez à l'enlever sans toucher le chapeau. On crie à l'impossible. Alors vous frappez trois fois mystérieusement dans vos mains, puis vous dites avec conviction: "C'est fait, regardez". Naturellement les personnes qui sont là n'ont rien de plus pressé que de regarder pour voir si c'est vrai. Aussitôt vous vous emparez de la pièce en faisant observer que vous avez accompli votre engagement; vous avez pris la pièce de monnaie, en effet, et cependant vous n'avez pas touché au chapeau, puisque c'est une autre personne qui s'est chargée de l'enlever.

## Conseils pratiques

**Pour avoir de belles mains.** — Mêler à parties égales de la glycérine et de l'eau de Cologne; mettez ce liquide dans un flacon à bouchon compte-gouttes. Chaque fois qu'on se lave les mains, se les frotter avec quelques gouttes de ce mélange. On évitera de la sorte d'avoir la peau sèche et crevassée en hiver.

**Taches d'oeufs sur les couverts d'argent.** — Quand de l'argenterie, restée en contact avec des oeufs, noircit sous l'action de la formation du sulfure d'argent, il suffit de la nettoyer dans de l'eau où sont bouillies des épluchures de pommes de terre.

### Femme sage de peu remplit sa maison...

et la chauffe par rayonnement. Nous sommes les concessionnaires de ce système de chauffage qui l'emporte en efficacité sur tous les autres "comme ferait la tempête d'un fétu de paille".

Demandez la notice explicative Nos travaux de plomberie et de réfection d'appareils de chauffage donnent parfaite satisfaction.

Téléphone: MA. 4184  
360 est, rue Rachel  
MONTREAL



## PHARMACIE PINSONNAULT

1300 RUE ONTARIO EST, COIN PLESSIS — MONTREAL  
Tél. AMherst 5544 — CHerrier 0376

## Où va votre argent

Dépensez-vous tout ce que vous gagnez? Il est toujours possible de faire quelques économies. Economisez-vous autant que vous le pouvez? Il est presque possible d'économiser davantage. Ce qui compte, c'est l'épargne régulière. Mettez de côté chaque semaine, chaque quinzaine ou chaque mois, une partie de votre salaire ou de vos revenus. Ouvrez aujourd'hui un compte d'épargne à la

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$160,000,000  
534 bureaux au Canada  
66 succursales à Montréal

## Haut les coeurs, ouvriers!

Devant l'importance de l'oeuvre du syndicalisme catholique, il est impossible de rester des indifférents enracinés, des ouvriers qui se laissent guider par un égoïsme malencontreux, un individualisme paralysant.

Il faut absolument se mettre bien dans l'esprit que tout ce que l'on réclame en amélioration des conditions de travail, des salaires et du perfectionnement des lois dites ouvrières, ne pourra être réalisé que par des efforts bien concertés, des énergies soutenues, un dévouement à toute épreuve.

Ce qu'un seul ne peut pas faire, plusieurs le font sans effort et sous l'égide d'un organisme bien discipliné, discipline qui indique à chacun sa part de travail pour le bien commun.

Nous l'avons déjà écrit, il ne suffit pas que son nom soit inscrit dans le registre d'un syndicat, il faut encore que chacun fasse sa part et toute sa part, comme dans une usine où il y a de l'ordre, car si un seul reste les bras croisés, il y a interruption dans le travail, ce qui est préjudiciable à l'ensemble de l'usine et du syndicat.

Appartenir à un syndicat ouvrier c'est vouloir travailler avec sincérité sans jamais se lasser pour le bien de tous: c'est savoir consentir les sacrifices nécessaires, rien ne se fait sans sacrifice; c'est comprendre que la justice veut que les officiers ne soient pas les seuls à se dévouer, à travailler avec acharnement et une persévérance inébranlable.

Et quand nous jetons un regard assez attentif sur ce qui se passe, nous nous prenons à regretter un manque par trop prononcé de dévouement, de sincérité et d'entraide parmi un trop grand nombre d'ouvriers appartenant à une organisation ouvrière. C'est dommage, car c'est la cause ouvrière qui en souffre et plus que généralement on le soupçonne, c'est l'intérêt général de l'organisation qui est sacrifié avec la conséquence que les ouvriers, pris individuellement, souffrent de la situation qui leur est faite.

Haut les coeurs! ouvriers catholiques de notre province, domptez le "vieil homme" comme on dit, et, vous donnant une sincère poignée de main, allez tête baissée vers le triomphe final du syndicalisme catholique, et partant vers une prospérité complète de chaque syndicat. Chassez, détruisez les pires ennemis de l'organisation syndicale: l'égoïsme, l'indifférence et l'individualisme, pour les remplacer par la sincérité, la confiance et le dévouement qui, seuls, sont capables de maintenir grand et fort le syndicalisme catholique et de procurer à chacun le contentement de vivre en paix et dans un bien-être permanent. (J.-E.-A. PIN)

## A la jeunesse ouvrière

Face à l'avenir, jeunes ouvriers et jeunes ouvrières, et courageusement résistez aux entraînements des doctrines subversives tant prônées par des propagandistes aux discours enthousiastes et prenant.

Repoussez ces propagandistes persévérants qui reviennent vers vous avec de nouveaux arguments et qui très souvent vous offrent quelques petits livres à lire et qui paraissent, au premier coup d'oeil, fort intéressants.

Nous attirons votre bienveillante attention sur un système abusif que nous voulons vous dénoncer avec toute l'énergie possible.

En garde, jeunes ouvriers et jeunes ouvrières contre ces contremaîtres et contremaîtresses qui exigent en retour d'un emploi une somme de...ou un pourcentage de vos salaires hebdomadaires.

Dénoncez, oui, dénoncez avec toute l'énergie possible cette exploitation, soit à votre organisation ouvrière ou encore à votre employeur.

Vous n'avez pas à payer pour obtenir tel emploi ou pour le garder quand vous l'avez. Généralement, vos salaires ne vous permettent pas de verser dans le gousset d'un contremaître ou d'une contremaîtresse aucun argent pour grossir un salaire déjà trois au quatre fois plus élevé que les vôtres quand ce n'est pas plus.

Jeunes ouvriers et jeunes ouvrières, croyez-nous, vous devez et chaque jour, travailler à augmenter votre compétence professionnelle et votre capacité raisonnée de rendement. La compétence professionnelle s'impose de plus en plus et ce serait une grave erreur que de ne pas s'en occuper sérieusement. Cette compétence veut dire un meilleur salaire, un emploi plus stable, ce qui devrait sûrement vous engager à y aller de toute votre ardeur pour l'obtenir. Devenir le meilleur ouvrier, devenir la meilleure ouvrière, voilà l'ambition que nous vous souhaitons bien sincèrement.

J.-E.-A. PIN

## Les hommes en société

Un des premiers avantages de la société, c'est que le travail de tous profite à chacun, et réciproquement.

Voyez! Les moindres gens ont mis l'univers à contribution pour se loger, se nourrir et s'habiller.

Un architecte a tracé le plan de la maison qu'ils habitent; un carrier a ébroué la terre pour en arracher les moellons; un tuilier a extrait, pétri, moulé et mis au four chacune des tuiles qui les abritent; un bûcheron a coupé des arbres dans la forêt; un charpentier les a équarris et assemblés pour leur faire une toiture; un plâtrier a cuit le sulfate de chaux qui revêt leurs quatre murs.

Un menuisier a raboté leurs portes et leurs fenêtres. Un peintre a étendu sur le bois plusieurs couches de couleurs préparées par un chimiste. Un verrier a fondu le verre de leurs croisées; un vitrier l'a découpé avec un diamant que tout un équipage de marins était allé chercher au Brésil.

Que de prodiges accomplis dans l'intérêt d'un seul ménage!

## Le bon moyen

Ouvriers syndiqués, vous avez le devoir d'encourager, soutenir et de répandre votre journal officiel.

En effet, la Vie Syndicale, qui défend avec vaillance et une énergie inlassable vos syndicats, votre cause et qui s'en va de par la province vantant le syndicalisme catholique parce que reposant sur la doctrine sociale de l'Eglise, a bien le droit, semblait-il, d'exiger de vous tous que vous la lisiez avec soin, que vous la fassiez lire par les membres de vos familles et par vos amis et connaissances.

Encourager nos annonceurs est un autre devoir pour vous tous. Nos annonceurs, en consentant avec générosité, disons le mot, la publication de leurs annonces dans notre journal, en plus de nous encourager, comptent aussi recevoir un profit appréciable. C'est juste et raisonnable qu'il en soit ainsi. Achetons les marchandises de nos annonceurs et disons à leurs vendeurs que nous avons lu leurs annonces dans la Vie Syndicale.

## Racine du mal

Nous croyons utile de remettre sous les yeux des officiers et des membres des syndicats catholiques, comme aussi de soumettre à la sérieuse réflexion des employeurs et de tous nos lecteurs, ces remarquables paroles du regretté Mgr Georges Gauthier:

"Même si le gouvernement fait disparaître du pays certains propagandistes révolutionnaires, le mal dont il souffre sera certes soulagé, mais il ne sera pas supprimé... Au mal de notre société, il y a des racines plus profondes que les propagandes communistes, des causes qui résident dans l'organisation de cette société et surtout dans l'organisation de l'industrie... Ce dont on s'occupe uniquement aujourd'hui, c'est le rendement. Aussitôt qu'un ouvrier cesse de donner sa somme de travail habituelle, c'est fini, on le remercie."

Continuons notre propagande contre le communisme. Mais qu'elle ne nous fasse pas perdre de vue la vraie cause du malaise social. Tant que le patron ne verra pas en ses employés, non pas une simple machine à gagner de l'argent, mais une personne humaine dont il doit respecter les obligations et le caractère dans les salaires et les traitements, le communisme trouvera toujours un terrain fertile à la maturation dans notre pays.

## Notes utiles

Un total de 7,744 accidents a été signalé en janvier à la Commission d'indemnisation des accidents du travail d'Ontario. Les prestations se sont chiffrées à \$763,971.49, dont \$623,674.22 pour l'indemnisation et \$140,297.27 pour l'assistance médicale.

*La Hairdressers Act (loi de l'industrie de la coiffure) du Manitoba, oblige quiconque désire exercer la profession de coiffeur ou l'industrie de la coiffure à s'adresser au ministère du Travail pour établir sa compétence et obtenir sa patente.*

L'Alberta a établi des taux minima pour les hommes employés dans les hôtels de petites villes.

*Depuis un certain temps, des relevés sont faits au Canada, quant à la situation de l'emploi dans les banques, les compagnies de fiducie et les maisons de courtage. Au 1er janvier, 401 établissements et succursales de ce genre signalaient un personnel de 33,413 personnes, comparativement à 33,469 le mois précédent.*

La contraction du volume d'emploi à Montréal implique une main-d'oeuvre moins nombreuse qu'au 1er janvier. Les 1,809 entreprises qui firent rapport employaient 191,216 travailleurs comparativement à 197,640 le 1er décembre 1940.

*Le gouvernement du Venezuela a promulgué un décret du pouvoir exécutif concernant l'organisation des études pour la formation de travailleuses sociales, sous le contrôle du ministère de l'éducation nationale. Les cours d'études doivent durer au moins deux ans et comprendront: hygiène, psychologie et pédagogie, soins à donner aux malades, principes de sociologie, morale.*

L'article 25 du décret législatif du Brésil prévoit la création de sept confédérations nationales d'associations d'employeurs et sept confédérations nationales d'associations de travailleurs, correspondant aux principales branches de l'activité économique du pays: industrie, commerce, transports maritimes et aériens, transports terrestres, communications et publicité, crédit, enseignement et culture. Une quinzième confédération nationale groupe les organisations de personnes exerçant des professions libérales.

## La valeur de la publicité

On ne lira pas sans intérêt les quelques lignes qui sont la conclusion d'un judicieux article de Paul Nicolas, dans *Vendre*, au sujet de la valeur de la publicité:

"Pour éviter tout malentendu qu'on me donne licence de terminer sur ce double vœu:

1° Qu'on fasse la guerre à la mauvaise publicité — non pas pour vous faire plaisir, messieurs les détracteurs de la publicité — mais parce que cette mauvaise publicité affaiblit la bonne, celle qui, instrument d'accélération des échanges en-

tre les hommes, crée de la richesse et du bonheur pour tous; 2° Qu'on comprenne mieux enfin la grande mission de la publicité dans notre univers du XXe siècle, qu'on lui accorde le crédit qu'elle mérite afin qu'elle puisse, elle aussi, contribuer à édifier cette cité à laquelle nous rêvons, cette cité sans indigents, sans clochards, sans chômeurs et sans gueux, cette cité dans laquelle aucun mortel n'aurait plus à craindre de souffrir dans sa chair des fatalités de la nature ou des cruautés de ses frères les hommes".

## Effort nécessaire La compétence intellectuelle

Il ne sert à rien de se plaindre de ses conditions de travail et de son si maigre salaire si on demeure des isolés endurcis.

La situation de ces ouvriers et de ces ouvrières est semblable à celle de cet homme tombé dans une mare d'eau boueuse qui crie, se lamente et qui ne fait aucun effort pour sortir de cette mare d'eau.

Il faut plus que se plaindre, il faut se décider d'aller vers le syndicat qui, lui, possède une valeur numérique et morale avec en plus, une influence que lui donne sa personnalité légale qui en impose au patronat.

Ce qu'un seul ne peut faire, plusieurs le font avec le moindre effort.

## C'est bien ça

Nous acceptons la doctrine sociale de l'Eglise parce que nous la croyons la meilleure, la plus en concordance avec le droit naturel. C'est la seule qui, consciente de la noblesse humaine, fait l'ouvrier prendre conscience de sa véritable dignité en lui faisant réaliser sa fin; l'éclairer sur ses droits et ses devoirs de façon à le rendre capable d'aller de l'avant dans la voie du progrès.

## Faut s'unir

Le droit d'association est inhérent à la nature humaine; il est nécessaire, en face de l'état actuel du monde économique.

Vous connaissez le proverbe: "Le frère qui est aidé de son frère est comme ville forte."

Pour faire face à la cupidité et la rapacité du cartel, les ouvriers doivent se serrer les coudes, s'unir, s'organiser.

CHerrier 1300

I. NANTEL

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny

Montréal

PLateau 5151

ACHETER CHEZ

DUPUIS

C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe

# La formation professionnelle

Nous publions bien volontiers le communiqué suivant que nous adresse M. Théo-D. Granger, parce qu'il intéresse les dignitaires de la C.T.C.C. et les officiers et membres des syndicats des métiers de l'imprimerie, comme aussi tous nos lecteurs à qui nous recommandons de lire attentivement ce communiqué:

"A vous tout particulièrement, je m'adresse pour que les hommages et les félicitations de tous ceux qui pensent comme moi parviennent publiquement à la C.T.C.C. plus généralement à son président M. Alfred Charpentier, pour les demandes et les efforts méritoires accomplis en regard de l'orientation et la formation professionnelle en notre province.

"Nous devons aussi louer les ministres qui ont favorablement accueilli ces efforts. Je constate que c'est là un bel encouragement; un espoir pour patrons et ouvriers, une récompense pour ceux qui ont propagé et tendu leurs énergies vers la réalisation de ce projet qui répondra aux desiderata de tous ceux qui aiment leur métier et leur profession. Il en reste certainement de ceux-là... et heureusement des centaines dans notre industrie... qui comprennent quels bénéfices leur assurera une formation technique en compensation de ce qu'il leur en coûtera pour la conquérir.

"Comme l'écrivait si justement M. Julien Fontègne, inspecteur général de l'orientation et de l'enseignement technique à Paris en 1937: "L'effort n'est une douleur que pour ceux qui sont malades, tandis que c'est une joie pour ceux qui sont forts."

"On a constaté depuis un certain temps ceci: les imprimeurs typographes se rendent enfin compte qu'en vertu de la complexité du procédé de production, la typographie est contrainte, si elle veut subsister, de devenir précise et organisée. Pour y arriver il nous faut le concours de la technique et de la théorie qui seuls peuvent réduire dans des proportions considérables l'empirisme et l'imprécision en faisant disparaître ce qui nous reste de pratiques désuètes qui n'ont aucunement leur raison d'être.

"Il est donc urgent que nous ayons des cours de perfectionnement; des cours techniques et pratiques complets... de maîtrise... si nous voulons faire passer notre industrie du stade si voisin de son origine sous Gutenberg, au stade industriel moderne, où il faut préparer, innover, contrôler, améliorer, standardiser, chronométrier et comptabiliser dans les détails toutes les opérations afin de réduire au minimum les lourdes dépenses qu'occasionnent l'à-peu-près et le manque de précision.

La formation professionnelle seule peut assurer l'équilibre de la main-d'oeuvre des emplois en mettant un terme à cet étrange parallélisme que l'on constate en notre province entre les statistiques de chômage et les besoins de l'industrie en main-d'oeuvre qualifiée.

"Les syndicats ouvriers et patronaux savent — l'ayant constaté moi-même — par le contact intime de l'ouvrier et du patron dans les divers ateliers de la province que la masse des chômeurs est très souvent constituée d'ouvriers ne connaissant que les méthodes désuètes... ou par des manoeuvres entraînés à servir une machine... plutôt que de la leur faire connaître parfaitement. Notre éducation nationale serait-elle responsable de cette soumission incompréhensible à la machine qui fait que: agissant par réflexes coutumiers avec plus ou moins de bons résultats... suivant leurs aptitudes... certains ouvriers demeurent toujours des subalternes... tandis que des ouvriers étrangers occupent les postes de commande dans les industries de chez nous. N'est-ce pas là une pénible constatation que beaucoup d'entre nous ont faite et feront encore très longtemps si on laisse subsister un tel état de choses?"

"Le progrès nous a dotés de machines améliorées et modernes ainsi que très rapides. Si

nos ouvriers ne peuvent donner le maximum d'efficacité et de rendement avec de si puissants serviteurs la concurrence s'accroîtra même s'il y a progrès dans la quantité fournie... grâce au machinisme moderne. Il est indiscutable que la qualité et les profits seront en régression constante.

"Dans notre industrie, l'apprentissage artisan de routine transmis souvent... trop souvent... par un compagnon ne possédant que les rudiments élémentaires du métier... ne répond plus ni à l'économie... ni au besoin d'une technique qui évolue sans cesse rapidement.

"L'intérêt découlant de la formation professionnelle coïncide avec l'intérêt des "patrons"... parce qu'elle est la base de la réorganisation de l'industrie... De l'Etat parce qu'elle satisfait une double nécessité... voire humaine et économique. Elle donne ce droit à l'ouvrier d'atteindre les plus hauts sommets qui lui soient accessibles dans le métier qu'il a volontairement choisi... formant ainsi de futurs chefs pour l'industrie. Ces chefs sauront améliorer, rénover, innover. Au besoin ils seront en mesure de réparer et même construire les machines et accessoires que notre industrie réclame si avidement de l'étranger. Ils créeront par conséquent de nouvelles industries embauchant la main-d'oeuvre actuellement acculée au chômage.

"De "l'ouvrier" parce qu'elle permettra à l'ouvrier d'élite, intelligent et laborieux d'accéder à des situations... de hauts postes dans la hiérarchie professionnelle. Elle est aussi pour lui la garantie la plus certaine de sa liberté... voire de la dignité de toute sa vie.

"Toutefois, il faut se rendre bien compte que la mise en oeuvre et l'application du projet et des réformes réclamés par la C.T.C.C. dépendent largement et l'activité et de la constitution du groupement professionnel ainsi que des gouvernants. Il faut allier les efforts vers l'accomplissement de cette tâche aussi utile aux uns qu'aux autres. En l'occurrence, puis-je humblement suggérer à la C.T.C.C., aux unions, aux organisations patronales et ouvrières la création d'un organisme privé dont le rôle serait précisément l'étude et la coordination de tous les efforts vers la réalisation d'un tel projet?"

"Il est nécessaire et urgent, il me semble, que l'industrie graphique, la troisième en importance au Canada, reçoive l'appui de nos gouvernants afin que les cadres de nos écoles soient élargis pour la modernisation de l'enseignement déjà donné. Un complément à l'état actuel s'impose. La formation d'ouvriers qualifiés, qui domineront leurs outils et leur métier, discernant le beau du médiocre, est chose absolument nécessaire. Il faut l'adaptation aux tâches nouvelles créatrices des progrès techniques qui sans cesse vont grandissant.

"Croyant avoir démontré l'immense portée sociale et économique que peut atteindre l'éducation professionnelle par la technique et la pratique pour l'imprimerie et les industries connexes, je suis convaincu que même à notre époque de réalisation difficile où le souci de l'économie doit être à la base de tous nos calculs, elle doit amplement payer la peine et les déboursés que supposent son organisation et son maintien".

## Pensées

— Les ouvrières de la chaussure vont-elles enfin se décider d'appartenir à la section du Syndicat des travailleurs en chaussure?

— L'apprenti charpentier-menuisier doit avoir, comme Roubo, l'ambition de devenir le meilleur ouvrier de son métier.

— Un mauvais ouvrage fait tort au patron, à ses clients et à l'ouvrier qui l'a fait.

— L'ouvrier syndiqué est une force avec laquelle le patron doit compter.

# L'ouvrier catholique

L'ouvrier catholique canadien-français ne doit pas rester indifférent devant le devoir social à remplir.

Cette indifférence devient coupable quand elle est la cause que la doctrine sociale de l'Eglise reste inconnue, quand la cause syndicale ne progresse pas, quand les ouvriers restent des isolés.

L'ouvrier catholique devrait être un convaincu sincère, un dévoué persévérant, un courageux qui résiste à tous les obstacles et même un audacieux. Il ne doit pas être catholique rien qu'à son église paroissiale, mais dans tous ses actes, à l'atelier, et avec tous ses camarades de tra-

vail et même avec les autres personnes.

L'ouvrier catholique doit donc appartenir à un syndicat catholique, travailler à le rendre prospère et puissant afin que la protection qu'il assurera à ses membres soit la plus complète et la plus durable.

Pensez-y sérieusement, ouvriers canadiens-français catholiques.

# Le paiement des cotisations

Il devient de plus en plus nécessaire que les membres des syndicats réalisent l'importance qu'il y a pour eux de payer avec la plus grande régularité leurs cotisations mensuelles.

Tout comme les travailleurs ont besoin de leurs salaires pour vivre, les syndicats ont aussi besoin de tous leurs revenus afin de faire face à leurs obligations. C'est nuire aux intérêts particuliers et généraux des membres que de retarder le paiement des cotisations mensuelles et c'est empêcher les syndicats de remplir toute leur mission.

Les officiers, semble-t-il, devraient exercer une plus étroite surveillance sur le paiement des cotisations. Qu'on y songe donc sérieusement!

LISEZ ET FAITES LIRE  
"LA VIE SYNDICALE"

# Il a fallu la Guerre

POUR QUE LE PUBLIC APPRÉCIE À SA JUSTE VALEUR L'UN DES MEILLEURS PRODUITS FABRIQUÉS AU CANADA...

## LE GIN MELCHERS CROIX D'OR

On a interdit l'importation directe au Canada des genièvres de Hollande. Le public qui était porté à croire que les genièvres importés étaient des produits de qualité supérieure se rend compte maintenant que depuis au delà de 40 ans Melchers fabrique dans notre pays même l'un des meilleurs genièvres qu'il soit possible d'obtenir. Voilà pourquoi vous devriez vous-même acheter du Gin Melchers Croix d'Or de préférence aux genièvres qui étaient naguère importés de Hollande.

- ✓ Melchers est distillé 100%. Il est même distillé 4 fois pour assurer sa qualité uniforme, sa pureté et sa saveur.
- ✓ Melchers est produit et embouteillé dans notre propre distillerie moderne sous la surveillance de nos propres distillateurs et chimistes expérimentés.
- ✓ Nous savons quelles matières premières de tout premier ordre entrent dans la fabrication du gin Melchers. Cependant, lorsque vous achetez des genièvres importés de Hollande, vous obtenez un produit qui était fabriqué à plus de 3000 milles d'ici, en dehors du contrôle du gouvernement canadien.
- ✓ Le Gin Melchers Croix d'Or est vieilli — son âge est inscrit sur une bande spéciale du département de l'accise qui recouvre le bouchon. Exigez cette garantie.
- ✓ Le Gin Melchers Croix d'Or est l'un des plus purs genièvres que l'on puisse obtenir. Il possède au plus haut point les qualités du "Gin" telles que prescrites par le "Loi des Aliments et Drogues" du Canada.
- ✓ Melchers contribue à l'effort de guerre du Canada parce qu'il est fabriqué de matières premières canadiennes — de grains canadiens triés sur le volet — dont le prix est de deux à trois fois supérieur à celui des matières premières importées.
- ✓ Melchers a été le premier genièvre fabriqué au Canada — il est donc le plus ancien.

En achetant du gin Melchers Croix d'Or, vous ne pouvez vous tromper. Suivez l'exemple de milliers de Canadiens — achetez-le et essayez-le... Vous ne manquerez pas de constater que le Gin Melchers Croix d'Or possède tout le moelleux, toute la saveur vivifiante d'un produit de qualité vraiment supérieure.



## Exigez toujours LE GIN Melchers CROIX D'OR

"RIEN NE REMPLACE LA QUALITÉ."

ACHETEZ DES PRODUITS CANADIENS—ILS SONT MEILLEURS"

PRODUIT DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, MONTRÉAL ET BERTHIERVILLE M136FR

1026 RUE PLESSIS  
MONTY, GAGNON & MONTY  
AMHERST 8000  
M. R. MONTY, PRÉSIDENT  
L. P. GAGNON, VICE-PRÉSIDENT  
M. P. MONTY, SECRETAIRE  
C. J. A. BOVIN, DIRECTEUR  
J. P. E. MARIN, DIRECTEUR



G. N. MONTY

1026 RUE PLESSIS, 1100 RUE ADAM, MAISONNEUVE — AMHERST 800

## Le service du Placement dans notre province

Nous relevons les statistiques suivantes dans le rapport annuel du ministère du Travail de la province de Québec, au sujet du Service de Placement. Il y a de par la province 22 bureaux de placement du gouvernement. Au cours de 1940 ces bureaux ont réussi 84,119 placements, dont 44,996 hommes et 39,123 femmes. 215,046 personnes se sont présentées aux divers bureaux en 1940. Les statistiques des bureaux de placements dans la cité de Montréal sont les suivantes: applications, 94,729, dont 51,988 hommes et 42,741 femmes. Sur ce grand total, 6,356 hommes et 26,078 femmes furent placés.

Les placements furent ainsi faits: industrie de la construction, 24,345; établissements industriels, 1,635 hommes et 602 femmes; établissements commerciaux, 819 hommes et 253 femmes; les services, 1,458 hommes et 22,243 femmes; mines, 67 hommes; industrie forestière, 12,422 hommes et 2 femmes; industrie du transport, 1,005 hommes; industrie agricole, 1,234 hommes et 36 femmes; service professionnel et gouvernemental, 20 hommes et 46 femmes; service occasionnel, 1,997 hommes et 15,941 femmes.

Dans le groupe "service", on remarque que 19,344 femmes ou filles furent placées comme servantes. Il serait intéressant de connaître le montant exact du salaire de chacune de ces servantes, comme aussi de bien connaître les conditions de travail de ces souffre-douleurs dans un très grand nombre de cas. Il est un fait certain, c'est que la plus petite enquête mettrait à jour des situations intolérables, des traitements inhumains et des salaires odieusement bas et insuffisants.

## Pensons-y donc!

Il est plus que jamais nécessaire que les membres des Syndicats catholiques réalisent qu'ils appartiennent à des organismes recommandables à tous les points de vue, qui jouissent d'une personnalité légale, ce qui offre une garantie fort appréciable, qui possède une valeur morale qui en impose aux employeurs et aux pouvoirs publics.

Un autre avantage dont, malheureusement, on ne réalise pas toute la valeur, les Syndicats catholiques ne subissent aucunement l'influence extérieure, d'étrangers qui n'ont ni notre mentalité, ni les connaissances de la situation économique de nos industries. Nos chefs sont de chez nous, des hommes que nous connaissons, qui demeurent dans notre province et jouissent de tous les droits et devoirs de citoyens canadiens.

Les Syndicats catholiques ont, comme base, la doctrine sociale de l'Eglise, ce qui en fait des organismes de toute première valeur morale et les recommande de façon toute particulière à la meilleure attention des patrons, des pouvoirs publics et des ouvriers bien pensants.

Ouvriers syndiqués, ne craignez donc pas de vous affirmer comme membres des syndicats, vantez hautement leur valeur et défendez-les courageusement contre les ennemis, d'où qu'ils viennent.

### Pensées

—L'ouvrier qui perd le temps qui appartient à son employeur, n'est pas honnête.

—Le jeune ouvrier a plus que jamais le devoir, s'il veut ne pas rester au dernier rang des ouvriers industriels, de viser à augmenter sa compétence professionnelle.

—Pour être un ouvrier hors ligne, il faut des efforts continus dans le travail, savoir faire une lecture instructive chaque jour.

—L'ouvrier qui fait un mauvais ouvrage cause du tort à son patron, aux clients, de ce dernier et nuit à sa propre réputation.

## Des allocations familiales pour enrayer la dénatalité au parlement d'Australie

On vient d'introduire au Parlement australien un bill sur les allocations familiales et qui constitue, au dire des membres du gouvernement, un premier pas vers la réalisation d'un programme national pour encourager la vie familiale. On se propose de mettre le plan des allocations familiales en vigueur le 1er juillet prochain.

En vertu de ce plan, le gouvernement donnera cinq chelins par semaine à chaque famille et pour chaque enfant à partir du deuxième. Le ministre du Travail H. Holt, dit que le plan profitera à 1,000,000 d'enfants répartis dans 500,000 familles. Le plan nécessitera une dépense de 1,300,000 livres sterling par année (environ \$4,560,400).

M. Holt dit que c'est là un bon placement national, que la mortalité infantile diminuera proba-

blement et que l'hygiène générale s'améliorera à la suite de ce plan. Le plan assurera de plus que les exigences de la guerre ne priveront pas les enfants de ce qui leur est nécessaire en fait de vivres et de vêtements.

Les dépenses qu'occasionnera le plan seront défrayées par une taxe de 2 1-2 pour cent sur tous les revenus excédant 1,040 livres sterling (environ \$3,700).

En soumettant le bill pour financer le plan, l'assistant-trésorier H.-L. Anthony a dit que la guerre constitue un danger immédiat pour le Commonwealth mais que la lente diminution du nombre des enfants est un danger plus insidieux et plus funeste que tous les autres.

Il dit que la natalité australienne actuelle n'est pas suffisante pour remplacer la génération actuelle.

## Action à prendre

L'ouvrière, plus particulièrement la plus jeune, qui tolère qu'on tienne un langage libre et parfois à double sens quand ce n'est pas du plus cru, sait-elle qu'on lui manque de respect et que son devoir est de réagir avec énergie?

Elle s'expose à avoir à subir de la part de ces individus grossiers les pires familiarités pour ne pas dire plus en dehors de l'atelier ou de l'usine.

Comme il n'y a aucune "chance" à prendre avec ces vils discoureurs à la langue sale, les ouvrières et employées jeunes et plus âgées, qu'elles travaillent dans l'industrie, le commerce ou les bureaux, ont le devoir de se faire respecter et traiter avec

toute la déférence qui leur est due.

Si ces ouvrières ou employées appartiennent à une organisation, elles ont le devoir d'insister pour que l'organisation agisse avec énergie, et si cette dernière n'agit pas, que ces ouvrières et employées portent plainte aux patrons et même au ministre du Travail qui verra bien à mettre à leur place et même punir convenablement ces insulteurs de nos travailleuses.

## Instruisons-nous

Toutes les plantes sont composées de 14 éléments: azote, phosphore, potasse, chaux, fer, magnésie, carbone, oxygène, hydrogène, soufre, chlore, silice, soude, manganèse.

## Nos disparus

N'oublions jamais nos chers syndiqués disparus de la scène de ce monde. Prions, prions pour eux.

Henry-I. Stuttaford, 371 Marché à foin, décédé le 17 avril. Membre du Syndicat des fonctionnaires municipaux.

Joseph Lessard, 5443 rue St-Dominique, décédé le 7 mai. Membre du Syndicat des fonctionnaires municipaux.

## Une opinion

Godefroi Kurth, un penseur chrétien, disait, au lendemain de la première ingérence de Léon XIII dans la question sociale: "Ce qui commence, c'est une troisième période de l'histoire de l'Eglise où la Papauté, tendant la main au peuple par-dessus la tête de l'Etat, reprendra dans la vie normale de la société humaine, sa place providentielle".

CLaival 7902

Service courtois et diligent

**AQUILA LAPOINTE**

ASSURANCES

Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident — Maladie, etc., etc.

4466, RUE LAFONTAINE  
(Angle William-David)

MAISONNEUVE  
MONTREAL

MEMBRE DU CERCLE LEON XIII

Tél. FR. 0117

Accommodation spéciale pour délégués

**HOTEL LAFAYETTE**

A.-H. PATENAUE, prop.

Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

**ANTONIO GARNEAU, C.R.**

Avocat et procureur

BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

**ETABLIE 1790!**

**EXCELLENTS AVEC la Bière DOW OLD STOCK**

58F